



**Mairie  
de  
TREGUNC**

## **Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :  
Néant

Date de convocation : 9 décembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 29  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, explique que le montant de la dotation aux amortissements a été sous-estimé de 7 000 €.

Le montant de taxe de séjour perçue par la commune pour l'année 2013 est plus important que prévu, il faut donc augmenter les reversements au Conseil Général et à l'Office du Tourisme de 2 800 €.

La commune est éligible au fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014, il nous faut donc ajouter cette dépense au budget.

Après avis favorable de la commission des finances, du personnel, des affaires économiques et du tourisme, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant
D 6811	Dotations aux amortissements	7 000 €
R 722	Travaux en régie	7 000 €
D 73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales	3 700 €
R 73111	Contributions directes	3 700 €
D 7398	Reversement de la taxe de séjour à l'O.M.T.	2 500 €
D 7398	Reversement de 10% de la taxe de séjour au Conseil Général	300 €
R 7362	Encaissement taxe de séjour	2 800 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
D 2315	Travaux en régie Aménagement aires de stationnements	7 000 €
R 28188	Amortissements des autres matériels	7 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative au budget de la ville.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
 A Trégunc, le 17 décembre 2014  
 LE MAIRE  
 Olivier BELLEC




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20141218-DE1416121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2014

Publication : 18/12/2014